

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 25 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 JUIN 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN (jusqu'à 19 h 50) - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. Dr Philippe DUCHESNE (à partir de 19 h 05) - Mmes Laure FAUDEMER - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Elisabeth BONJEAN (à partir de 19 h 50) - M. Serge BALAO - M. Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h 05) - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ (à partir de 19 h 50)
M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 19 h 05)
M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : SALLE DE L'ATRIUM : MODALITES DE MISE A DISPOSITION ET TARIFS DE LOCATION

Dans le cadre de la politique culturelle et du soutien à la diffusion artistique, il convient d'actualiser les modalités de mise à disposition de l'Atrium, aux associations et à tout autre utilisateur.

La mise à disposition de l'ATRIUM implique :

- la mise à disposition de la salle de spectacles et de son parc technique
- la mise à disposition de 3 techniciens minimum
- la mise à disposition du personnel nécessaire à la sécurité des personnes soit un agent de sécurité incendie SSIAP2 et un agent de représentation SSIAP1
- la prise en charge par la ville des fluides consommés
- le nettoyage de la salle.

La mise en route de l'équipement est estimée à 1500 € par journée d'utilisation.

Cependant, les cas de gratuité suivants sont appliqués (hors prestations complémentaires) :

- partenaires de la saison culturelle : Amis du Théâtre et Jeunesses Musicales de France
- manifestations touchant à la promotion de la ville
- partenaires institutionnels
- atelier théâtre d'un groupe scolaire un jour par an avec une journée de répétition
- associations culturelles de Dax, une fois par an, pour un spectacle gratuit
- associations caritatives et/ou humanitaires de Dax, une fois par an, pour un spectacle à caractère culturel.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants à partir du 01 septembre 2015 :

Tarif forfaitaire par spectacle ou manifestation pour l'occupation de la salle : correspondant aux fluides, l'entretien, 1 SSIAP2, 3 techniciens, 1 SSIAP de représentation, le parc technique disponible.

- Manifestation culturelle
- * Professionnels de Dax : 2000 € HT
- * Professionnels Hors Dax : 3000 € HT

- * Associations de Dax : 750 € HT
- * Associations Hors Dax : 1500 € HT

- Réunions assemblées générales, colloques... :
- * Professionnels de Dax : 2000 € HT
- * Professionnels Hors Dax : 3000 € HT

- * Associations de Dax : 500 € HT
- * Associations Hors Dax : 750 € HT

Office de tourisme et de thermalisme de Dax : réduction de 15 % du montant TTC.

Tarif forfaitaire pour les prestations supplémentaires suivantes :

TECHNICIEN SON LUMIERE PLATEAU VIDEO : 30 € HT par heure
MACHINISTE : 25 € HT par heure
SSIAP 2 : 25 € HT par heure
SSIAP 1 : 25 € HT par heure
CONTROLEUR / OUVREUR VESTIAIRE : 22 € HT par heure

Cas de Gratuité :
partenaires de la saison culturelle : Amis du Théâtre et Jeunesses Musicales de France,

Tout matériel complémentaire sera à la charge de l'organisateur.

Les recettes sont prévues au Budget Primitif de la Ville, exercice 2015, 7083-313 CULT SALLES.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les conditions de mise à disposition de l'Atrium à partir du 01 septembre 2015,
FIXE les différents tarifs tels que présentés ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux mises à disposition de l'Atrium au profit d'associations ou de professionnels.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150625-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Juin 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».